

19 juin 2000

00.135

Interpellation Muriel Bovay**Quand la péréquation arrive trop tard...**

La péréquation intercommunale, acceptée par le peuple neuchâtelois, permettra à certaines communes d'améliorer leur situation financière. Ceci constitue une condition nécessaire à d'aucunes d'entre elles pour retrouver une autonomie communale, amoindrie aujourd'hui non sans conséquences.

La commune de Noiraigue a recouru au fonds d'aide aux communes dont la situation financière est difficile. Corollaire, légitime, à cette entrée en matière: un droit de regard de l'Etat sur la gestion communale.

Parallèlement, son Conseil général a choisi de dénoncer la convention qui liait Noiraigue en matière scolaire à l'École secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) pour s'approcher du collège régional du Val-de-Travers, avec pour conséquences entre autres avantages, une réduction des frais d'écolage.

Seule ombre au tableau, la phase de transition qui verra cinq élèves de 7^e année, ayant suivi jusqu'ici leur scolarité secondaire à Neuchâtel, achever leur cursus à Fleurier.

Les parents conservent la possibilité de permettre à leur enfant de terminer leur scolarité à Neuchâtel, en participant aux frais d'écolage supplémentaires qui en découlent.

Nous souhaitons interpellier le Conseil d'Etat et savoir en particulier:

- s'il est vrai que les élèves de 8^e année, auxquels il a été finalement consenti de terminer leur scolarité à Neuchâtel, ne pourraient pas être accueillis à Fleurier à la rentrée pour des raisons d'effectifs;
- s'il est vrai que les parents qui choisiraient de maintenir leur enfant à Neuchâtel n'auraient plus accès aux bourses d'études;
- ce que pense le Conseil d'Etat de l'impact éducatif d'une telle décision sur une adolescente ou un adolescent, sur l'image qu'il peut avoir ensuite des autorités politiques et sur son sens civique en devenir.